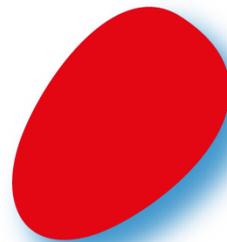


Office International de l'Eau



Glossaire sur l'eau et les milieux aquatiques

Charte éditoriale

Edition 2019

Date de dernière modification : 4 avril 2019



**Office
International
de l'Eau**



Titre : Glossaire sur l'eau et les milieux aquatiques – Charte éditoriale

Auteur(s) : THIERRY E. (OIEau), PETIT K. (OIEau)

Contributeur(s) : MICHON J. (AFB)

Editeur : Office International de l'Eau (OIEau)

Date de publication : 04/04/2019

Résumé : Le glossaire sur l'eau et les milieux aquatiques diffuse des définitions en français, en anglais et en espagnol de termes relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques. Son objectif est de faciliter la compréhension de ces termes par le plus grand nombre. La charte éditoriale est destinée à assurer la cohérence et la qualité de la production éditoriale du glossaire. Elle formalise la ligne éditoriale, c'est-à-dire les critères qui définissent l'orientation des contenus, l'organisation éditoriale : le pilotage, le rôle et les missions des différents types de contributeurs (utilisateur, rédacteur, relecteur, animateur, administrateur), ainsi que les règles rédactionnelles.

Mots-clés : EAU, MILIEU AQUATIQUE, DEFINITION, CONCEPT

Format : PDF

Identifiant : -

Langue : fra

Couverture géographique : -

URL du document : http://www.glossaire-eau.fr/sites/default/files/guides/Glossaire_charte_edito_v2019.pdf

Droits d'usage : <https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/fr/>

Droits de diffusion : libre

Table des matières

1	Introduction	4
2	Présentation du glossaire	4
2.1	Contexte et historique	4
2.2	Objectifs et fonctions	5
3	Ligne éditoriale du glossaire	7
3.1	Cibles	7
3.2	Types d'informations	7
3.3	Source des informations.....	9
4	Organisation éditoriale du glossaire	9
4.1	Pilotage	9
4.2	Rôle et missions des acteurs.....	9
5	Principes de rédaction.....	11
5.1	Principes généraux.....	11
5.2	Principes pour la rédaction des libellés, sigles et synonymes	13
5.3	Principes pour la rédaction des définitions	13
5.3.1	Trois sens de définition possibles.....	13
5.3.2	Principes pour la rédaction de définition	15
5.4	Principes pour la rédaction des sources	17
5.4.1	Principes d'écriture pour les sigles et organismes	18
5.5	Principes pour la citation des illustrations	19
5.6	Principes pour la mention des thématiques	20
5.7	Principes pour la mention des notions utiles à la compréhension	21
5.8	Principes pour la mention des termes Sandre	21
5.9	Principes pour la mention des documents de référence	22
5.10	Principes pour la rédaction des ressources complémentaires	22
5.11	Principes pour la mention des créateurs et contributeurs des articles.....	23
5.12	Principes pour la mise en œuvre de la traduction	23
6	Diffusion et réutilisation	24

1 Introduction

Le **glossaire¹ sur l'eau et les milieux aquatiques** (www.glossaire-eau.fr) diffuse des définitions en français, en anglais et en espagnol de termes (mots ou groupes de mots) relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques. Son objectif est de faciliter la compréhension de ces termes par le plus grand nombre.

La **charte éditoriale du glossaire sur l'eau**, ici présentée, est destinée à assurer la cohérence et la qualité de la production éditoriale du glossaire. Elle formalise la ligne éditoriale, c'est-à-dire les critères qui définissent l'orientation des contenus, mais aussi l'organisation éditoriale : le pilotage, le rôle et les missions des différents types de contributeurs (utilisateur, rédacteur, relecteur, animateur, administrateur), ainsi que les règles rédactionnelles.

2 Présentation du glossaire

2.1 Contexte et historique

De nombreux sites web diffusent de l'information relative à l'environnement, la biodiversité, l'eau et les milieux aquatiques. Ces différents sites comprennent souvent un **glossaire** permettant aux internautes de mieux appréhender la thématique générale du site (eaux souterraines, eaux littorales, milieux humides, gestion locale de l'eau, etc.).

Au moment de leur mise en œuvre, ces glossaires ont été structurés et gérés de manière autonome par les opérateurs, avec des définitions et des sources parfois différentes pour un même terme. Afin de proposer des définitions cohérentes et réutilisables par tous, l'Office International de l'Eau (OIEau) a initié, dès 2009, la mise en œuvre d'un **glossaire partagé, dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques**.

La mise en œuvre de ce glossaire a été possible grâce au soutien financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), et depuis le 1^{er} janvier 2017 de celui de l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

La première étape a consisté en la réalisation d'un état des lieux des glossaires existant dans le domaine de l'eau et de quelques glossaires du domaine de l'environnement. L'étude a porté sur 24 glossaires, avec une analyse de leur structure, de leur contenu et des technologies utilisées.

L'état des lieux a permis la sélection d'environ 1 200 termes en vue de constituer, dans une deuxième étape, en 2010, une **première version d'un glossaire couvrant l'ensemble du domaine de l'eau et des milieux aquatiques**. Ces 1 200 termes ont fait l'objet d'un travail spécifique : harmonisation des définitions, traitement des doublons, association à des thèmes, ajout de liens entre les termes du glossaire, etc.

¹ *Glossaire* : nom donné à certains dictionnaires alphabétiques portant sur un domaine spécialisé ou à certains dictionnaires bilingues (Source : d'après dictionnaire Larousse).

Depuis 2011, le glossaire est alimenté par différents contributeurs via un outil de gestion en ligne et est **consultable sur le web**. Et depuis 2012 des **scripts permettent d'intégrer le glossaire sur d'autres sites**. En 2019, le glossaire comprend plus de 1 400 termes.

2.2 Objectifs et fonctions

Le glossaire sur l'eau et les milieux aquatiques (www.glossaire-eau.fr) met à disposition de tous des **définitions et la traduction de termes relatifs à l'eau et aux milieux aquatiques**, afin de **faciliter leur compréhension** par le plus grand nombre.

Figure 1 : Page d'accueil du glossaire

The screenshot shows the homepage of the 'Glossaire Eau et Milieux Aquatiques' website. At the top, there is a navigation menu with links: 'A propos du glossaire', 'Consulter le glossaire', 'Télécharger le glossaire', and 'Espace perso'. A language selector is set to 'FR'. Below the navigation is a banner image of a river with a bridge, with the text 'Bienvenue sur le Glossaire Eau et Milieux Aquatiques'. A search bar is prominently displayed with the text 'Rechercher un terme' and a dropdown menu for language selection. Below the banner, there is a section titled 'Le Glossaire sur l'Eau et les Milieux Aquatiques diffusé, en libre accès, les définitions de plus de 1400 termes sur l'eau et la biodiversité aquatique, en français, anglais et espagnol, pour faciliter la compréhension de ces termes par le plus grand nombre. Il est :'. This is followed by a list of bullet points: 'consultable en ligne et téléchargeable sous différents formats (HTML, PDF, ASCII, JSON, RDF/XML, OWL); collaboratif car tout internaute peut soumettre une demande de modification ou d'ajout de termes; partage car son contenu est mis à disposition de tous, et paramétré pour pouvoir alimenter automatiquement d'autres sites web; construit selon les standards du web sémantique (RDF, SKOS, SPARQL, ...) permettant ainsi de diffuser des informations structurées et optimisées pour des utilisations plus efficaces et des réalisations automatisées par des moteurs de recherche et des sites Internet; lié à d'autres bases de connaissances (telles que le thésaurus eau, le thésaurus GEMET, ...) afin de réaliser des agrégations de contenus provenant de différentes sources.' To the right of this text is a section 'Accéder directement à un terme' with a dropdown menu for language selection. Below this is a section 'Télécharger le glossaire' with the text 'Glossaire complet aux formats PDF, Tabulé, RDF, OWL et JSON-LD'. Further down is a section 'Les dernières publications' with two entries: 'Marée descendante' (modifié le 25/09/2018) and 'Réseau séparatif' (modifié le 14/08/2018). At the bottom, there is a footer with navigation links, a logo for 'Office International de l'Eau', and a note about the glossaire's affiliation with the IAWQ.

Chaque terme fait l'objet d'un article spécifique, présentant :

- une ou plusieurs définitions associées à un sens de lecture particulier (sens commun, technique ou réglementaire) et à une source ;
- une ou des thématiques associée(s) ;
- si besoin un sigle, un ou des synonyme(s), une ou des illustration(s) ;
- des liens vers d'autres termes du glossaire utiles à la compréhension, ou des documents de référence, ou d'autres ressources complémentaires ;
- sa traduction et sa définition en anglais et espagnol (pour la plupart).

Figure 2 : Exemple d'un article

Zone humide [ZH]

Mis à jour le 27/03/2019

Sigle: ZH.
Synonymes: Milieu humide.

Sens commun
Milieu naturel marqué par la présence temporaire ou permanente d'eau, accueillant une flore et une faune spécifique. Il peut s'agir par exemple d'un [marais](#), d'une tourbière, d'une [mare](#), d'un étang, d'un [estuaire](#), etc.
Source: d'après OIEau et AFB

Sens technique
Zone où l'eau, douce, salée ou [saumâtre](#), est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Les zones humides sont alimentées par le débit du cours d'eau et/ou par les remontées de nappes phréatiques et sont façonnées par l'alternance de hautes eaux et basses eaux. Il s'agit par exemple des ruisseaux, des tourbières, des étangs, des [mares](#), des [berges](#), des [prairies inondables](#), des prés salés, des [vasières](#), des [marais](#) côtiers, des [estuaires](#). Ces zones sont des espaces de transition entre la terre et l'eau (ce sont des écotones). La végétation présente a un caractère hygrophile (qui absorbe l'eau) marqué. Comme tous ces types d'espaces particuliers, il présente une forte potentialité biologique (faune et flore spécifique) et ont un rôle de régulation de l'écoulement et d'amélioration de la qualité des eaux.
Source: d'après AFB

Sens réglementaire
Selon l'article L211-1 du Code l'Environnement, "on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".
Source: d'après le Code de l'Environnement

Thématiques associées: [Milieu et habitat](#), [Zone humide](#).

Autres termes utiles à la compréhension:
[Convention de RAMSAR](#), [Marais](#), [Estuaire](#), [Mare](#), [Saumâtre](#), [Berge](#), [Prairie inondable](#), [Exutoire](#), [Zone Ramsar](#), [Zone soumise à contrainte environnementale](#), [Vasière](#), [Etang](#).

Termes associés à des définitions du Sandre: [ZONE HUMIDE](#).

Terme associé dans le Thésaurus Eau et Biodiversité: [ZONE HUMIDE](#)

Ressources complémentaires: [Zone humide \(Wikipédia\)](#) [Site national des milieux humides](#) [Site de la Convention Ramsar](#)

Documents de référence: [Convention de Ramsar](#), [Code de l'environnement](#), [Décret n° 2007-135 du 30 janvier 2007 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides figurant à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.](#)

Traductions: [Wetland \[en\]](#), [Humedal \[es\]](#).

Le glossaire est **consultable en ligne**, mais aussi **téléchargeable** sous différents formats destinés à la lecture et l'impression (PDF), l'usage avec un tableur (TSV), l'usage par des applications web (JSON-LD) et des applications sémantiques (RDF-XML, OWL).

Il est dit « **collaboratif** », tout internaute pouvant soumettre une demande de modification ou d'ajout de termes, grâce à un outil de gestion directement accessible sur le site. Devenir contributeur nécessite simplement de solliciter la [création d'un compte](#) dans l'espace privé du site. Une vérification est par la suite systématiquement assurée par un groupe de relecteurs pour assurer la fiabilité et la cohérence des contenus.

Il est également dit « **partagé** », son contenu étant mis à disposition de tous, et paramétré pour pouvoir alimenter automatiquement d'autres sites web, avec tout ou partie des termes. Ce système permet de diffuser des définitions qui sont actualisées régulièrement à l'aide d'un système de synchronisation (déclenché à la demande) sur tous les sites utilisateurs.

Il est construit selon les **standards du web sémantique** (RDF, SKOS, SPARQL, etc.) permettant ainsi de diffuser des informations structurées et optimisées pour des utilisations plus efficaces et des réutilisations automatisées par des moteurs de recherche et des sites Internet.

3 Ligne éditoriale du glossaire

Les contenus diffusés dans le glossaire sont relatifs au domaine de **l'eau et des milieux aquatiques** : les différents milieux aquatiques, les usages de l'eau, les politiques publiques associées, etc. Ces contenus sont sélectionnés et rédigés de façon à répondre aux critères suivants.

3.1 Cibles

La cible principale visée par le glossaire est le **public dit novice** : il doit pouvoir y trouver des définitions claires et plutôt courtes lui permettant de comprendre le langage du domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Le public averti, voire expert, doit également pouvoir y trouver des définitions réutilisables, et comprendre la différence et la complémentarité des définitions du glossaire par rapport aux définitions **de référence** présentes dans les dictionnaires de données élaborés par le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau ([Sandre](#)).

3.2 Types d'informations

Chaque terme est décrit au sein d'un **article**. Chaque article comporte les champs décrits dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Liste des champs d'un article

Libellé	Description	Obligatoire	Mono ou multivalué
Libellé du terme	Libellé principal du terme	Oui	Monovalué
Identifiant du terme	Code unique du terme	Oui	Monovalué
Synonyme	Libellé du synonyme du terme	Non	Multivalué
Sigle	Sigle du terme	Non	Multivalué
Sens de la définition	Sens de la définition : - Commun - Technique - Réglementaire	Oui	Multivalué
Définition	Texte de la définition, combiné au sens de la définition	Oui	Monovalué (par sens)
Source de la définition	Source de la définition, combinée à la définition	Oui	Monovalué (par définition)
Illustration	Image illustrant la définition, combinée à la définition	Non	Monovalué (par définition)
Titre de l'illustration	Libellé de l'illustration, combiné à l'illustration	Oui (si illustration)	Monovalué (par illustration)
Source et copyright de l'illustration	Texte mentionnant le concepteur de l'illustration et l'année de sa diffusion, combiné à l'illustration	Oui (si illustration)	Monovalué (par illustration)
Langue	Langue du terme	Oui	Monovalué
Thématique	Thématique du terme	Oui	Multivalué
Notion utile à la compréhension	Terme utile à la compréhension	Non	Multivalué
Terme Sandre	Terme des dictionnaires Sandre	Non	Multivalué
Document de référence	Texte réglementaire de référence	Non	Multivalué
Ressource complémentaire	Titre et lien vers des ressources complémentaires	Non	Multivalué
Date de dernière mise à jour	Date de la dernière proposition de modification de la définition	Oui	Monovalué
Statut de relecture	Statut de relecture : « Relu par le comité de relecture », « Soumis au comité de relecture », « en cours de modification »	Non	Multivalué
Alias d'url	Titre de la page au sein de son url	Non	Monovalué

Un **terme** peut faire l'objet de **plusieurs définitions** ayant chacune un **sens différent** :

- un sens commun qui répond à un enjeu pédagogique (compréhension d'un texte contenant ce terme) ;
- un sens technique qui répond à un enjeu d'exactitude (définition précise du terme) ;
- un sens réglementaire qui permet de restituer le sens du terme au regard du droit.

3.3 Source des informations

Le glossaire s'appuie sur des informations produites par des organismes reconnus dans le domaine de l'eau et de l'environnement (ministères, services de l'Etat, établissements publics, associations, etc.). Les informations issues directement de médias journalistiques, de blogs personnels, d'encyclopédies libres, etc., sont exclues.

Chaque définition est associée au moins à une source.

4 Organisation éditoriale du glossaire

4.1 Pilotage

Le glossaire est piloté et animé par l'Office International de l'Eau (OIEau), avec le soutien financier de l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

4.2 Rôle et missions des acteurs

Le glossaire est un outil **collaboratif** : tout internaute peut y contribuer en soumettant une demande d'ajout ou de modification de termes. Pour cela, l'internaute devra simplement disposer d'un **compte** dans l'espace privé du site. La demande de création de compte se fait *via* un [formulaire](#) accessible sur le site qui devra être validée par l'animateur du glossaire. L'internaute peut choisir entre 3 rôles présentant des responsabilités différentes : utilisateur, rédacteur ou relecteur (voir Tableau 2 : Type de contributeur et rôle).

Pour garantir la fiabilité des informations diffusées, chaque article descriptif de terme est relu, et potentiellement amendé, par un ou plusieurs **relecteurs**. Le groupe de relecteurs est composé notamment de documentalistes et de thématiciens issus d'organismes reconnus dans le domaine de l'eau et de l'environnement et assurant des missions de service public. L'animation de ce groupe de relecteurs est assurée par l'OIEau.

Afin de veiller à la cohérence des contenus en lien avec la ligne éditoriale, chaque article est ensuite relu, et potentiellement amendé, puis publié par **l'animateur du glossaire**.

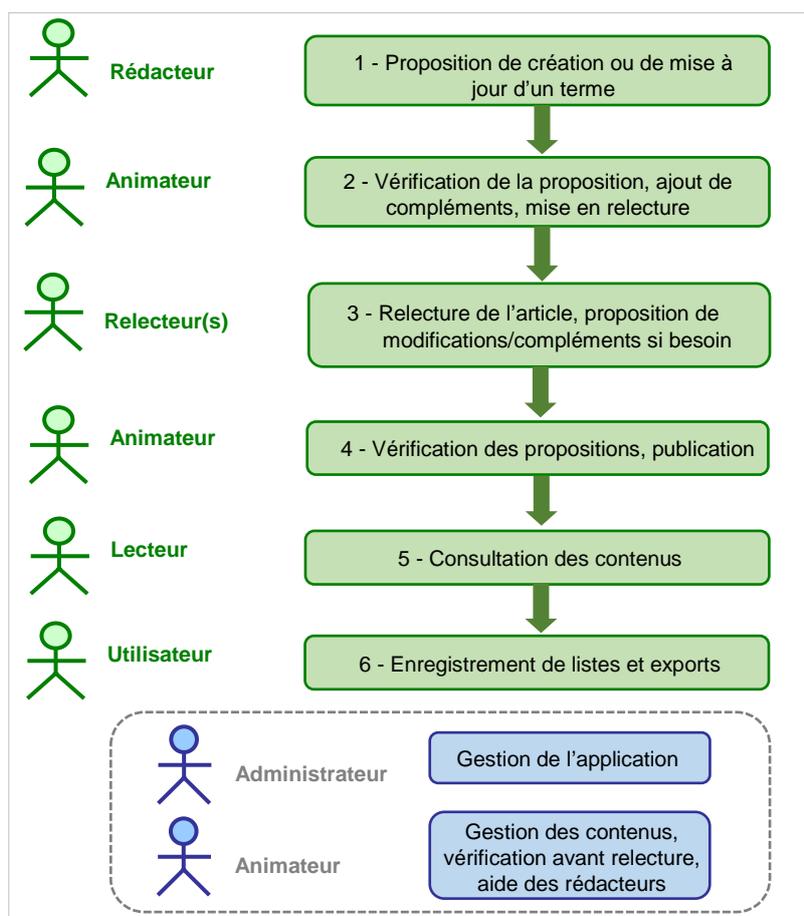
L'**administrateur** doit quant à lui assurer le bon fonctionnement de l'outil.

Le processus de publication des contenus est décrit dans la Figure 3.

Tableau 2 : Type de contributeur et rôle

Type d'acteur	Rôle	Acteur	Compte personnel
Lecteur	Consulter le glossaire	Tout internaute	Non
Utilisateur	Consulter le glossaire Enregistrer des listes de termes et réaliser des exports	Tout internaute disposant d'un compte personnel validé	Oui
Rédacteur	Consulter le glossaire Enregistrer des listes de termes et réaliser des exports Proposer de nouveaux termes et/ou des mises à jour d'articles	Tout internaute disposant d'un compte personnel validé	Oui
Relecteur	Consulter le glossaire Enregistrer des listes de termes et réaliser des exports Proposer de nouveaux termes et/ou des mises à jour d'articles Relire les articles et proposer des modifications si besoin	Tout internaute disposant d'un compte personnel validé et ayant intégré le groupe de relecteurs	Oui
Animateur	Veiller à la cohérence des contenus entre eux et avec la ligne éditoriale Publier les contenus Aider les contributeurs	OIEau	Oui
Administrateur	Veiller au bon fonctionnement de l'application Gérer les droits des utilisateurs	OIEau	Oui

Figure 3 : Processus de publication



5 Principes de rédaction

5.1 Principes généraux

Les principes de rédaction appliqués de manière générale sont :

- ➔ Utiliser un ton neutre et sérieux.
- ➔ Présenter les contenus de façon à ce qu'ils soient compréhensibles par le public dit novice, quel que soit le sens de lecture de la définition (à l'exception du sens réglementaire, qui fait l'objet d'une citation précise, et qui ne peut être modifiée pour la rendre plus compréhensible).
- ➔ Exclure les libellés d'organismes.

Chaque article comporte les champs suivants :

Tableau 3 : Principes généraux de rédaction

Libellé en base	Description	Obligatoire	Mono ou multivalué	Règle	Exemple
Libellé du terme	Libellé principal du terme	Oui	Monovalué	Première lettre en majuscule, le reste en minuscule (sauf nom propre). Au singulier (sauf cas particulier de termes employés usuellement au pluriel, exemple : eaux usées). Sans abréviation, sans sigle. Voir chapitre 5.2	Zone humide
Identifiant du terme	Code unique	Oui	Monovalué	(généralisé automatiquement)	8282
Synonyme	Libellé du synonyme du terme	Non	Multivalué	Mêmes règles que pour le libellé du terme. Voir chapitre 5.2	Milieu humide
Sigle	Sigle du terme	Non	Multivalué	Tout en majuscule (sauf cas particulier) et sans point. Voir chapitre 5.2	ZH
Sens de la définition	Sens de la définition : - Commun - Technique - Réglementaire	Oui	Multivalué	Voir chapitre 5.3	
Définition	Texte de la définition, combiné au sens	Oui	Monovalué (par sens)	Voir chapitre 5.3	
Source de la définition	Source de la définition, combinée à la définition	Oui	Monovalué (par définition)	Voir chapitre 5.4	
Illustration	Image illustrant la définition combinée à la définition	Non	Monovalué (par définition)	Résolution maximale de 150 dpi et hauteur maximale 500 pixels Formats autorisés : png, gif, jpg, jpeg Voir chapitre 5.5	
Titre de l'illustration	Texte indiquant le titre de l'illustration, combiné à l'illustration	Oui (si illustration)	Monovalué (par illustration)	Première lettre en majuscule, le reste en	Diversité des milieux humides

Libellé en base	Description	Obligatoire	Mono ou multivalué	Règle	Exemple
				minuscule (sauf nom propre ou sigle). Voir chapitre 5.5	
Source et copyright de l'illustration	Texte mentionnant le concepteur de l'illustration et l'année de sa diffusion, combiné à l'illustration	Oui (si illustration)	Monovalué (par illustration)	Libellé de l'organisme, année AAAA Voir chapitre 5.5 Voir chapitre 5.4 pour l'écriture des noms d'organisme	© ONEMA, 2011
Langue	Langue du terme	Oui	Monovalué	Liste fermée	Français
Thématique	Thématique du terme	Non	Multivalué		Milieu et habitat Zone humide
Notion utile à la compréhension	Terme utile et type de relation	Non	Multivalué		Convention de RAMSAR, Marais, Estuaire, Mare, Saumâtre, Berge, Prairie inondable, Exutoire, Zone Ramsar, Zone soumise à contrainte environnementale, Vasière, Etang.
Terme Sandre	Terme(s) des dictionnaires Sandre associé(s)	Non	Multivalué		Zone humide
Document de référence	Texte(s) réglementaire(s) de référence	Non	Multivalué		Convention de Ramsar, Code de l'environnement, Décret n° 2007-135 du 30 janvier 2007 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides figurant à l'article L. 211-1 du code de l'environnement.
Ressource complémentaire	Titre(s) et lien(s) vers d'autres définitions ou référentiels sémantiques disponibles sur le web (Wikipédia, Thésaurus Eau, Thésaurus GEMET, ...)	Non	Multivalué		Zone humide (Wikipédia) Zone humide (Thésaurus Eau et Biodiversité) Site national des milieux humides Convention Ramsar
Date de dernière mise à jour	Date de la dernière proposition de modification de la définition	Oui	Monovalué	(générée automatiquement)	22/03/2015
Créateur de l'article	Organisme créateur de l'article.	Non	Monovalué		OIEau
Contributeur(s) de l'article	Organisme contributeur à l'article.	Non	Multivalué		AFB
Traductions	Traduction du libellé du terme en anglais et espagnol et lien menant vers l'article lié	Non	Multivalué	Traduction en anglais ou espagnol du libellé du terme	Wetland [en], Humedal [es].
Statut de relecture	Statut de relecture : « Relu par le comité de relecture », « Soumis au comité de relecture », « En cours de modification »	Non	Multivalué	Liste fermée	Relu par le comité de relecture
Alias d'url	Titre de la page au sein de son url	Oui	Monovalué	(généralisé automatiquement)	zone-humide

5.2 Principes pour la rédaction des libellés, sigles et synonymes

Le libellé du terme est le mot (ou groupe mots) qui fait l'objet de l'article. Il est accompagné, si besoin, d'un ou plusieurs synonymes, et d'un sigle (abréviation formée par une suite de lettres qui sont les initiales du groupe de mots).

- ➔ Ecrire le libellé du terme ou de chaque synonyme au **singulier** (sauf cas particulier de termes employés usuellement au pluriel, comme par exemple « eaux usées »).
- ➔ Ecrire le libellé du terme ou de chaque synonyme avec une **majuscule à la première lettre** du premier mot, le reste en **minuscule** (sauf nom propre, comme par exemple Base de données sur la cartographie thématique des Agences de l'eau ou Convention d'Aarhus), sans abréviation, sans sigle.
- ➔ Ecrire le **sigle en majuscule et sans point**.

Exemple : **Espèce exotique envahissante**

Synonymes : Espèce envahissante, Espèce invasive, Espèce proliférante.

Sigle : EEE

5.3 Principes pour la rédaction des définitions

Un même terme peut faire l'objet de plusieurs définitions ayant chacune un sens différent : **commun, technique ou réglementaire**. Ces trois sens correspondant à des enjeux différents, leurs modalités de rédaction ne sont pas identiques. Cela ne préjuge pas du public visé principalement par le site web : toute définition, quel que soit le sens associé, doit être compréhensible par un public dit novice (à l'exception du sens réglementaire, qui fait l'objet d'une citation précise, et qui ne peut être modifiée pour la rendre plus compréhensible).

5.3.1 Trois sens de définition possibles

Ce chapitre donne des précisions sur les trois sens (basées sur les travaux de Larivière²) et sur les règles de rédaction.

² Larivière Louise Comment formuler une définition terminologique, revue Meta, 41(3), 1996. p.405–418.

Types de définition (d'après Larivière, 1996)**1. Composition**

Définition lexicale : périphrase synonymique.

Définition conceptuelle : énoncé comprenant un terme de base (type, catégorie, etc.) et des propositions précisant les traits principaux de la notion.

Définition référentielle : un des deux types précédents (définition lexicale ou conceptuelle), auquel s'ajoute une description des traits secondaires de la notion.

2. Structure

Définition générique : marque le rapport de la notion avec une notion parent.

Définition partitive : marque le rapport de tout à partie entre deux notions.

Définition catégorielle : marque le rapport d'une notion à une catégorie ou une classe.

3. Finalité

Définition lexicographique : expliciter la signification d'un mot en distinguant les sens et les emplois de ce mot.

Définition encyclopédique : fournir un ensemble de connaissances sur une chose.

Définition terminologique : caractériser une notion dénommée par un terme, délimiter cette notion par rapport aux autres notions, la représenter dans un système organisé.

Sens commun

Objectif	Permettre la compréhension d'un texte contenant ce mot (enjeu pédagogique)
Finalité	Lexicographique
Structure	Générique
Composition	Définition lexicale ou conceptuelle avec remise en contexte et exemples
Vocabulaire	Simple, éviter au maximum l'utilisation d'autres mots nécessitant la lecture de leur définition
Longueur	Définition concise pour être lue rapidement
Source	Toutes, potentiellement
Exemple	<i>Zone humide : milieu naturel marqué par la présence temporaire ou permanente d'eau, accueillant une flore et une faune spécifique. Il peut s'agir par exemple d'un marais, d'une tourbière, d'une mare, d'un étang, d'un estuaire, etc.</i>

Sens technique

Objectif	Définir précisément un terme (enjeu d'exactitude)
Finalité	Terminologique.
Structure	Selon pertinence.
Composition	Définition référentielle.
Vocabulaire	Vocabulaire précis, possibilité d'employer des termes non acquis du public novice voire averti
Longueur	Environ 1 000 caractères
Source	Toutes, potentiellement
Exemple	<i>Zone humide : zone où l'eau, douce, salée ou saumâtre, est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée. Les zones humides sont alimentées par le débit du cours d'eau et/ou par les remontées de nappes phréatiques, et sont façonnées par l'alternance de hautes eaux et basses eaux. Il s'agit par exemple des ruisseaux, des tourbières, des étangs, des mares, des berges, des prairies inondables, des prés salés, des vasières, des marais côtiers, des estuaires. Ces zones sont des espaces de transition entre la terre et l'eau (ce sont des écotones). La végétation présente a un caractère hygrophile marqué. Les zones humides présentent une forte potentialité biologique (faune et flore spécifique), et remplissent différentes fonctions hydrologiques et biogéochimiques, notamment la régulation des écoulements d'eau et l'amélioration de la qualité des eaux.</i>

Sens réglementaire

Objectif	Restituer le sens d'un terme au regard du droit.
Finalité	Terminologique.
Structure	/
Composition	Mention « d'après la directive / loi / ... » suivie de la citation entre guillemets
Vocabulaire	/
Longueur	Pas de limite
Source	Code de l'environnement, journal officiel, etc.
<i>Exemple</i>	<i>Zone humide : d'après le Code de l'environnement, « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Ceci implique qu'en « l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide ».</i>

5.3.2 Principes pour la rédaction de définition

Les règles proposées ci-dessous sont issues en grande partie de « *La rédaction de définitions terminologiques* » de l'Office québécois de la langue française, 2009.

- ➔ Ne décrire qu'**un seul terme par article**.
- ➔ Ne décrire qu'**un seul sens du terme** (commun, technique ou réglementaire) **par définition**. Un même terme peut supporter plusieurs sens : dans ce cas plusieurs définitions - chacune portant un seul sens - lui sont associées.
- ➔ Ecrire la définition au singulier. Si le terme est habituellement utilisé au pluriel (exemple : *métaux lourds*), la définition peut être complétée avec cette précision.
- ➔ Ecarter toute redondance et mots inutiles.
- ➔ Adopter un point de vue neutre, avec une rédaction compréhensible par le public dit novice (exception des sens réglementaires).
- ➔ Commencer chaque phrase par une majuscule et terminer par un point.
- ➔ Commencer la définition par un nom si le terme est un nom. Ne pas commencer par un article, un adjectif, un pronom, un déterminant. Commencer par « *Se dit de...* » si le terme est un adjectif.
- ➔ Ne pas commencer la définition par le terme à définir. La définition pourra toutefois comprendre un homonyme ou un polysème du terme défini (un terme distinct ayant la même désignation).
- ➔ Eviter d'énoncer des informations datées susceptibles de devenir obsolètes (en particulier les informations chiffrées qui nécessiteraient une mise à jour régulière).
- ➔ Ne pas utiliser la mention « et/ou », qui s'utilise à l'oral, mais pas à l'écrit. Lui préférer « ou », qui n'est pas exclusif.
- ➔ Utiliser les parenthèses avec modération, sans y inclure des informations essentielles.
- ➔ Développer les acronymes et les sigles suivis de leur développé entre parenthèses la première fois qu'ils sont utilisés. Exemple : « *...les plans d'actions pour le milieu marin (PAMM)...* ». Les utiliser sous forme de sigles dans la suite du texte.

- Ecrire les nombres en toutes lettres (sauf les années). Exemple : « *Il existe aujourd'hui huit comités de gestion sur le territoire métropolitain, correspondant globalement aux grands bassins hydrographiques français.* ».
- Indiquer les exemples sous la forme « *Par exemple, ...* ». Exemple : « *Par exemple, le cresson de ruisseau, les nénuphars ou les lentilles d'eau sont des plantes hydrophytes.* ».
- Citer, dans le cas d'une définition avec un sens réglementaire, le titre du texte réglementaire principal dans la définition avec la mention « *Selon* » juste avant le texte. Exemple : « *Selon le Code de l'environnement, ...* ». Quand il s'agit d'une directive, d'un règlement, d'une loi, etc., la date et/ou le numéro fait partie de la mention. Exemple : « *Selon la loi sur l'eau de 1992, ...* » ou « *Selon le règlement européen n°1143/2014, ...* ».

Exemple : **Etiage**

Sens commun

Période de plus basses eaux des cours d'eau et des nappes souterraines, généralement l'été pour les régimes pluviaux.

Source : d'après Ministère en charge de l'environnement et AFB

Sens technique

Débit exceptionnellement faible d'un cours d'eau, ou exacerbation de ses basses eaux, parfois assimilé aux basses eaux saisonnières. L'étiage est ainsi considéré comme une période limitée dans l'année où les débits passent en dessous d'une valeur seuil, propre à chaque cours d'eau et calculée statistiquement.

Source : d'après AFB

Exemple : **Eau de source**

Sens commun

Eau issue de nappes souterraines non polluées, profondes ou protégées des rejets dus aux activités humaines. Elle est naturellement propre à la consommation humaine.

Source : d'après CNRS

Sens réglementaire

Selon le Code de la santé publique, "eau d'origine souterraine, microbiologiquement saine et protégée contre les risques de pollution. A l'émergence et au cours de la commercialisation, elle respecte ou satisfait les limites ou références de qualité, portant sur des paramètres microbiologiques et physico-chimiques, définies par arrêté des ministres chargés de la consommation et de la santé."

Source : d'après Ministère en charge de la santé

5.4 Principes pour la rédaction des sources

La source représente l'information sur l'origine de la définition.

- ➔ Commencer par « *d'après...* ». Exemple : « *d'après Agence de l'eau Seine-Normandie* ».
- ➔ Citer l'organisme. Ne pas citer de site web, de document, et rarement un auteur individuel (quand celui-ci ne peut pas être rattaché à un organisme précis, indiquer son rôle - à défaut son statut d'expert - entre parenthèses). Les dictionnaires de langue française constituent une exception (« *d'après dictionnaire Robert* »).
- ➔ Citer l'organisme sans article. Exemple : « *d'après Commission européenne* ».
- ➔ Citer d'abord l'organisme émetteur de la définition d'origine, s'il y a plusieurs sources.
- ➔ Viser au maximum trois organismes sources. S'il y a plus de deux sources, les séparer par des virgules et indiquer un « et » entre les deux derniers. Exemple : « *d'après AFB, OIEau et OCDE* ».
- ➔ Mentionner uniquement le sigle si l'organisme dispose d'un sigle, (voir l'encart ci-dessous pour les règles d'écriture). Exemple : « *d'après OCDE* ».
- ➔ Indiquer « *Ministère en charge de...* » si l'organisme est un ministère. Exemple : « *d'après Ministère en charge de l'environnement* ».
- ➔ Citer le terme le plus actuel, si l'organisme change de nom dans le temps (ou disparaît au profit d'une fusion d'organismes, par exemple), sauf lorsque cette évolution remet en cause le discours de l'organisme.
- ➔ Indiquer, si la source est une publication (document, revue, site web, etc.), l'organisme qui édite cette publication, sauf dans le cas des dictionnaires de langue française.
- ➔ Indiquer, dans le cas d'une définition avec un sens réglementaire, l'organisme émetteur du texte. Exemple : « *d'après Ministère en charge de l'environnement* ».
- ➔ Indiquer, si la source est un auteur individuel, ses prénoms, nom et sa fonction ou son expertise. Exemple : « *d'après François Ramade (écologue)* ».

5.4.1 Principes d'écriture pour les sigles et organismes

- Le sigle ne contient pas de point.
- Le sigle (et l'acronyme) s'écrit en majuscule, sauf cas particulier (ex : OIEau, CIEau).
- Les organismes sont cités sous forme de sigle si celui-ci est communiqué par l'organisme de manière visible sur son site web ou ses documents de communication.
- Les organismes régionaux et départementaux sont cités sans articles devant le nom de la région/département.
- S'il s'agit d'une commission ou d'un réseau partenarial, seul l'organisme pilote sera cité.

Exemples :

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Agence française pour la biodiversité (AFB)

Agence régionale de santé (ARS) Normandie

Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Centre d'information sur l'eau (CIEau)

Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE)

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Loire-Atlantique

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine

Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)

Institut national de la recherche agronomique (INRA)

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)

Office International de l'Eau (OIEau)

Office national des forêts (ONF)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Parc naturel régional (PNR) de Lorraine

Service géologique national (BRGM)

Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Voies navigables de France (VNF)

5.5 Principes pour la citation des illustrations

L'illustration sert à accompagner le texte de la définition, à rendre le propos encore plus compréhensible à l'aide d'un visuel. Chaque illustration est décrite à l'aide :

- d'un titre,
 - d'un texte mentionnant l'auteur de l'illustration et l'année de sa diffusion,
 - et d'un fichier contenant l'illustration.
- ➔ Ecrire le titre de l'illustration avec une majuscule à la première lettre du premier mot, le reste en minuscule (sauf nom propre ou sigle).
 - ➔ Indiquer comme auteur l'organisme à l'origine de l'illustration. Voir les principes pour la rédaction des sources (chapitre 5.4).
 - ➔ Préciser l'année de sa diffusion sous la forme AAAA.
 - ➔ Déposer un fichier contenant l'image de l'illustration, avec une résolution maximale de 150 dpi et une hauteur maximale de 500 pixels (formats autorisés : png, gif, jpg, jpeg).

Exemple : Cycle de la DCE



© ONEMA, 2014

5.6 Principes pour la mention des thématiques

Les thématiques correspondent à des thèmes du domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Elles permettent de classer les termes du glossaire, et d'optimiser leur recherche. Un terme peut être associé à une ou plusieurs thématiques.

Tableau 4 : Liste des thématiques

Thématiques
Climat
- Changement climatique
- Pluie et neige
Données et système d'information
Eau potable et assainissement
- Assainissement
- Eau potable
- Prix de l'eau
- Service public
Economie de l'environnement
- Economie circulaire
- Emploi
- Financement
- Service écosystémique
Espèce
- Faune
- Flore
Gestion de l'eau et des milieux
- Aménagement
- Génie écologique
- Préservation
- Prévention
- Restauration
Hydromorphologie
- Continuité écologique
Milieu et habitat
- Cours d'eau
- Eau souterraine
- Littoral
- Mer et océan
- Plan d'eau
- Sol
- Zone humide
Opinion et société

Politique publique
- Gouvernance
- Planification
- Réglementation
Pression
- Artificialisation
- Déchet
- Espèce envahissante
- Prélèvement
- Substance et polluant
Qualité de la ressource
- Chimie
- Hydrobiologie
- Physico-chimie
Quantité de la ressource
- Hydrologie
- Piézométrie
RDI
Risque
- Erosion
- Inondation
- Sécheresse
Santé
Usage
-
- Agriculture
- Energie
- Habitation et ville
- Industrie
- Loisir
- Pêche et aquaculture
- Transport

Exemple : **Zone humide**

Sens commun

Milieu naturel marqué par la présence temporaire ou permanente d'eau, accueillant une flore et une faune spécifique. Il peut s'agir par exemple d'un marais, d'une tourbière, d'une mare, d'un étang, d'un estuaire, etc.

Source : d'après OIEau et AFB

Thématiques associées : Milieu et habitat, zone humide

5.7 Principes pour la mention des notions utiles à la compréhension

Les notions « utiles à la compréhension » correspondent à des termes définis dans le glossaire, qui ont un lien avec le terme concerné par l'article et qui apportent une information complémentaire utile pour comprendre le terme. Chaque notion utile est décrite à l'aide du libellé du terme lié et de la nature de la relation (générique pour un parent, spécifique pour un enfant, ou en lien).

- ➡ Indiquer *a minima* les termes cités dans la définition et décrits dans le glossaire.
- ➡ Compléter si besoin avec des notions en lien (par exemple antonymes, termes de la thématique, ...).

Exemple : **Etiage**

Sens commun

Période de plus basses eaux des cours d'eau et des nappes souterraines (généralement l'été pour les régimes pluviaux).

Source : d'après Ministère chargé de l'environnement et AFB

Sens technique

Débit exceptionnellement faible d'un cours d'eau, ou exacerbation de ses basses eaux (parfois assimilé aux basses eaux saisonnières). L'étiage est ainsi considéré comme une période limitée dans l'année où les débits passent en dessous d'une valeur seuil, propre à chaque cours d'eau et calculée statistiquement.

Source : d'après AFB

Autres termes utiles à la compréhension : Assec, Ecoulement.

5.8 Principes pour la mention des termes Sandre

Les termes Sandre (Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau) correspondent aux mots ou groupes de mots définis dans les dictionnaires de données du référentiel national des données sur l'eau. Ces dictionnaires sont des documents qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine particulier de l'eau, ainsi que les règles de gestion des données (rédaction, codification, liste de valeurs, personne ou organisme ayant le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer, ...) : leur objectif vise la collecte et la bancarisation des données.

Le lien entre le terme décrit dans l'article et les termes Sandre permet d'indiquer la présence de définitions de référence. Cette précision peut être utile pour les utilisateurs avertis ou experts.

- ➔ Se limiter aux entités : ne pas citer les attributs.

Exemple : **Écoulement**

Sens commun

Fait pour un fluide de se déplacer en suivant un itinéraire préférentiel.

Source : *d'après Ifremer*

Termes associés à des définitions du Sandre : observation propre à l'écoulement, station d'observation des étiages.

5.9 Principes pour la mention des documents de référence

Les « documents de référence » sont des textes réglementaires de type arrêté, circulaire, code, convention, décret, directive, loi, ordonnance, règlement, etc., faisant référence au terme décrit dans l'article.

- ➔ Mentionner obligatoirement le texte pour une définition de « sens réglementaire ». Mention optionnelle pour une définition de « sens commun » ou « sens technique ».
- ➔ Indiquer le titre précis du texte. Exemple : « *Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques* ».
- ➔ S'il s'agit d'un arrêté, penser à la mise à jour en cas de changement de réglementation.

Exemple : **Espèce exotique envahissante**

D'après le règlement européen n°1143/2014, « espèce exotique dont l'introduction ou la propagation s'est révélée constituer une menace pour la biodiversité et les services écosystémiques associés, ou avoir des effets néfastes sur la biodiversité et lesdits services ».

Source : *d'après Parlement européen*

Synonymes : Espèce envahissante, Espèce invasive, Espèce proliférante.

Documents de référence :

- Règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes

5.10 Principes pour la rédaction des ressources complémentaires

Les ressources complémentaires sont destinées à proposer des liens vers d'autres définitions (Thésaurus Eau, Thésaurus GEMET, etc.) ou documents disponibles sur le web concernant le terme traité (données, synthèses, chiffres-clés, documentation, etc.).

Chaque ressource doit être indiquée avec :

- un titre citant le terme employé dans la ressource ou un synonyme ou un terme proche, etc. ;
 - un émetteur (exemples : Thésaurus GEMET) ;
 - la propriété du lien :
 - « Owl : sameAs » désigne une page qui parle exactement du même terme ;
 - « Skos : closeMatch » désigne une page qui définit à peu près le même terme ;
 - une url complète (avec le http).
- ➔ Rédiger le libellé du terme selon les principes indiqués dans le chapitre 5.2.
- ➔ Dans le cas d'une définition avec un sens réglementaire, ajouter si besoin des hyperliens vers des articles des codes. Exemple : « *Article L110-1 du Code de l'environnement* ».

Exemple : **Zone humide**

Sens commun

Milieu naturel marqué par la présence temporaire ou permanente d'eau, accueillant une flore et une faune spécifique. Il peut s'agir par exemple d'un marais, d'une tourbière, d'une mare, d'un étang, d'un estuaire, etc.

Source : d'après OIEau et AFB

Ressources complémentaires :

- Zone humide (Wikipédia)
- Site national des milieux humides
- Site de la Convention Ramsar

5.11 Principes pour la mention des créateurs et contributeurs des articles

Le créateur est celui qui initié l'article du terme. Le contributeur est celui qui a complété l'article. Un article peut être complété par plusieurs contributeurs.

- ➔ Citer le sigle l'organisme, ou son nom lorsqu'il ne possède pas de sigle (voir chapitre 5.4).

5.12 Principes pour la mise en œuvre de la traduction

Si possible, les libellés des termes, leur sens, leur définition et leur source sont traduits en anglais et espagnol.

- ➔ Lors de la publication d'un nouveau document ou site web de référence en anglais ou en espagnol, se référer aux traductions exposées dans ces supports.

6 Diffusion et réutilisation

Le contenu du glossaire est **consultable** et téléchargeable sur le site www.glossaire-eau.fr.

Il est mis à disposition de tous sous la licence [CC BY 3.0 FR](https://creativecommons.org/licenses/by/3.0/fr/). Cela signifie qu'il est autorisé de le **partager** (copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats) et de l'**adapter** (remixer, transformer et créer à partir du matériel), en respectant les conditions suivantes :

- indiquer que le contenu est issu du site « Glossaire sur l'eau et les Milieux aquatiques », et citer la source des définitions ;
- indiquer si des modifications ont été effectuées.

Il est possible de **réutiliser** tout ou partie du contenu des articles :

- en **téléchargeant** le glossaire complet aux formats PDF, ASCII Tabulé (TSV), RDF, OWL et Json-LD en 3 langues différentes (français, anglais et espagnol) ;
- en créant des **listes personnalisées de termes qui sont exportables** (format Json-LD, RDF ou TSV). Cette fonctionnalité est accessible aux utilisateurs disposant d'un compte dans l'espace perso ;
- en interrogeant une **interface de requêtes SPARQL** ;
- en l'**intégrant dans votre site web grâce à un script** mis à disposition sur GitHub, qui permet de reconnaître dans tout ou partie de vos pages web des mots ou expressions du glossaire, et d'afficher la définition au survol de ces mots par la souris de l'utilisateur.

☒ Pour en savoir plus, consulter le [guide de réutilisation du glossaire](#).

Depuis sa création en 1992, l'OIEau veille au partage des connaissances, l'une des clés pour le développement des compétences permettant de mieux gérer l'eau. Deux de ces missions prioritaires, telles que citées dans ses statuts, consistent à :

- diffuser une information fiable adaptée aux besoins de ses différents partenaires ;
- **réunir, analyser et rendre facilement disponible la documentation** scientifique, technique, économique et institutionnelle sur les différents domaines de l'eau.

Pour assurer ces missions, l'OIEau a développé des capacités d'expertise et mis en place des systèmes répondant à chacune des **étapes de la chaîne documentaire** : veille, création, acquisition, gestion, exploitation, conservation et diffusion. Il a notamment créé :

- le portail international de documentation sur l'eau EAUDOC (www.oieau.org/eaudoc/), donnant accès à un fonds patrimonial initié depuis 1970 et comprenant plus de 282 000 références ;
- le thésaurus Eau et Biodiversité (thesaurus.oieau.fr/thesaurus/), un outil documentaire terminologique permettant de classer les documents et de proposer une information structurée ;
- le portail « Documents techniques sur l'eau et la biodiversité » (www.documentation.eauetbiodiversite.fr) donnant accès aux ressources documentaires sur l'eau et la biodiversité publiées en français.



*O f f i c e
I n t e r n a t i o n a l
d e l ' E a u*

15 rue Edouard Chamberland

87065 Limoges Cedex

Tel. (33) 5 55 11 47 80

www.oieau.org

Avec le soutien financier de l'AFB

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

www.afbiodiversite.fr